

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2020

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 604 373,600 dinars, un actif net de 596 721,798 dinars et un résultat net bénéficiaire de 18 833,492 dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respectés durant la période auditée.

L'emploi au titre de la société « TELNET HOLDING » représentent, au 31 décembre 2020, 10,14 % de l'actif de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 14 Décembre 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020 & 31 DECEMBRE 2019

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>593 953,980</u>	<u>662 311,102</u>
a – Actions et droits rattachés		593 953,980	662 311,102
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>10 419,164</u>	<u>12 029,795</u>
a - Placements monétaires		-	-
b – Disponibilités		10 419,164	12 029,795
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		0,456	18,245
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		<u>604 373,600</u>	<u>674 359,142</u>
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.7	<u>3 037,638</u>	<u>3 408,974</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	3.8	<u>4 614,164</u>	<u>4 049,444</u>
TOTAL PASSIF		<u>7 651,802</u>	<u>7 458,418</u>
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.5	<u>598 345,608</u>	<u>663 918,172</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.6	<u>-1 623,810</u>	<u>2 982,552</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		9,093	47,572
b - Sommes distribuables de l'exercice		-1 632,903	2 934,980
ACTIF NET		<u>596 721,798</u>	<u>666 900,724</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>604 373,600</u>	<u>674 359,142</u>

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2020 & 31 DECEMBRE 2019
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>14 047,48</u>	<u>24 981,83</u>
a – Dividende		14 047,480	24 981,830
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	<u>232,967</u>	<u>255,630</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		14 280,447	25 237,460
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.9	-11 945,152	-16 288,407
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>2 335,295</u>	<u>8 949,053</u>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.10	-4 042,268	-4 255,622
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		<u>-1 706,973</u>	<u>4 693,431</u>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		74,070	-1 758,451
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>-1 632,903</u>	<u>2 934,980</u>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-74,070	1 758,451
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		75 168,408	100 186,878
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-54 329,560	-107 430,982
Frais de négociation de titre		-298,383	-671,326
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>18 833,492</u>	<u>-3 221,999</u>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
& 31 DECEMBRE 2019
(Unité : en DT)**

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		18 833,490	-3 222,000
a - Résultat d'exploitation		-1 706,970	4 693,430
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		75 168,410	100 186,880
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-54 329,560	-107 430,980
d - Frais de négociation de titres		-298,383	-671,326
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-2 864,480	-6 904,350
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		-86 147,940	-321 057,850
a- Souscriptions		-	-
- Capital		-	-
- Régularisation des sommes non distribuables		-	-
- Régularisation des sommes distribuables		-	-
- Droits d'entrée		-	-
b – Rachats		-86 147,940	-321 057,850
- Capital		-85 188,970	-328 808,610
- Régularisation des sommes non distribuables		-924,062	10 415,380
- Régularisation des sommes distribuables		-34,909	-2 664,620
- Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET		-70 178,930	-331 184,200
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début de l'exercice		666 900,720	998 084,920
b- en fin de l'exercice		596 721,800	666 900,720
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>			
a- en début de l'exercice		74 303	111 241
b- en fin de l'exercice		64 769	74 303
VALEUR LIQUIDATIVE		9,213	8,975
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT		3,09%	0,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 9 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ADMISES A LA COTE :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT**3.1 PORTEFEUILLE TITRES :**

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2020 à 593 953,980 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	6 000	31 117,684	26 562,000	4,39%
ASAD	3 500	18 900,000	15 540,000	2,57%
CARTHAGE CEMENT	11 500	18 239,970	21 470,500	3,55%
CIL	3 500	55 307,260	56 490,000	9,35%
DELICE HOLDING	3 250	33 672,500	48 252,750	7,98%
EURO CYCLES	2 350	62 811,805	60 371,500	9,99%
ONE TECH HOLDING	4 350	45 919,438	52 230,450	8,64%
SAH	4 900	54 277,764	60 167,100	9,96%
SFBT	2 937	29 479,166	55 832,370	9,24%
SOTETEL	2 200	14 268,437	10 648,000	1,76%
SOTIPAPIER	6 000	39 625,000	27 558,000	4,56%
SOTUVER	1 500	10 329,000	10 479,000	1,73%
STAR	324	36 649,872	39 743,460	6,58%
TELNET HOLDING	7 300	60 890,955	61 261,600	10,14%
UIB	2 650	57 817,535	45 238,150	7,49%
NG SOTUVER	322	2 104,960	2 109,100	0,35%
TOTAL ACTIONS ET DROITS ASSIMILEES		571 411,346	593 953,980	98,28%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		571 411,346	593 953,980	98,28%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	122 554 ,770
	<u>122 554,770</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins- values réalisées
Actions	266 080,300	211 750,740	-54 329,560
TOTAL	<u>266 080,300</u>	<u>211 750,740</u>	<u>-54 329,560</u>

3.2 REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 14 047,480 dinars détaillés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des actions	14 047,480	24 981,830
	<u>14 047,480</u>	<u>24 981,830</u>

3.3 PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2020 à 10 419,164 dinars repartie comme suit :

DÉSIGNATION	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019	% Actif
- BANQUE	10 419,164	17 788,931	1,72%
- SOMME A REGLER	-	-5 759,136	-
TOTAL GÉNÉRAL	10 419,164	12 029,795	1,72%

3.4 REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total du poste « Revenus des placements monétaire » s'élève au 31 décembre 2020 à 232,967 dinars et présente le montant des intérêts sur le compte de dépôt.

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus sur comptes de dépôt	232,967	255,630
	<u>232,967</u>	<u>255,630</u>

3.5 CAPITAL :

Les mouvements sur le capital du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>
Capital au 01 janvier 2020	663 918,172
Nombre de part	74 303
Nombre de porteurs de parts	66
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	85 188,967
Nombre de part	9 534
Nombre de porteurs de parts sortants	12
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	- 298,383
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	75 168,408
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	-54 329,560
Régularisations sommes non distribuables	-924,062
Capital au 31 décembre 2020	598 345,608
Nombre de part	64 769
Nombre de porteurs de parts	54
Taux de rendement	3,09%

3.6 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1 623,810 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2019 (report à nouveau)	173,834	164,741	9,093
Exercice 2020	-1 706,973	74,070	-1 632,903
Total	-1 533,139	238 ,811	-1 623,810

3.7 OPERATEURS CREDITEURS :

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2020 à 3 037,638 dinars répartie comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	1 827,285	2 072,891
Distributeur BTE	729,717	829,398
Dépositaire	297,904	299,932
Distributeur CGF	182,732	206,753
	3 037,638	3 408,974

3.8 AUTRES CREDITEURS DIVERS :

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2020 à 4 614,164 dinars répartie comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissaire aux comptes	4 300,589	3 731,077
Etats retenue à la source	-0,050	-0,255
CMF	52,092	56,792
Publication CMF	261,533	261,830
	4 614,164	4 049,444

3.9 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs calculées conformément au règlement intérieur du fonds et aux conventions de dépositaire et de commercialisation.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de surperformance qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT. Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contrepartie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élèvent à 11 945,152 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	7 167,462	10 062,844
Rémunération du distributeur BTE	2 871,012	4 029,162
Rémunération du dépositaire	1 189,917	1 190,100
Rémunération du distributeur CGF	716,761	1 006,301
	<u>11 945,152</u>	<u>16 288,407</u>

3.10 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 4 042,268 dinars pour la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires commissaire aux comptes	3 035,970	3 036,067
Redevances CMF	602,325	845,642
Autres frais	403,973	373,913
	4 042,268	4 255,622

Données par part :

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Total des revenus de placements	0,22	0,34	0,396	0,372	0,367	0,359
Charges de gestion des placements	-0,184	-0,219	-0,254	-0,197	-0,174	-0,187
Revenus Nets des placements	0,036	0,12	0,142	0,175	0,193	0,172
Autres charges	-0,062	-0,057	-0,048	-0,038	-0,018	-0,022
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	-0,026	0,063	0,094	0,137	0,175	0,15
Régularisation du résultat d'exploitation	0,001	-0,024	-0,025	-0,026	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	-0,025	0,04	0,069	0,111	0,175	0,15
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,001	0,024	0,025	0,026	-	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,161	1,348	0,149	-0,969	0,767	-1,145
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,839	-1,446	0,637	0,529	-0,265	-0,979
Frais de négociation de titre	-0,005	-0,009	-0,015	-0,06	-0,065	-0,011
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation (2)	0,317	-0,107	0,771	-0,5	0,437	-2,135
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	0,292	-0,067	0,865	-0,363	0,612	-1,985
Résultat non distribuable de l'exercice	0,317	-0,107	0,771	-0,5	0,437	-2,135

Régularisation du résultat non distribuable	-0,014	0,14	-0,677	0,079	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,303	0,034	0,094	-0,421	0,437	-2,135
Distribution de dividendes	0,04	0,07	0,11	0,175	0,15	0,173
Valeur liquidative	9,213	8,975	8,972	8,919	9,404	8,942
Nombre de parts	64 769	74 303	111 241	219 564	269 249	269 249
<u>Ratios de gestion des placements :</u>						
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,98%	1,93%	1,90%	1,89%	1,89%	1,89%
Autres charges/actif net moyen	0,67%	0,50%	0,36%	0,36%	0,20%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	-0,28%	0,56%	0,71%	1,31%	1,89%	1,52%
Actif net moyen	602 871	844 240	1 484 743	2 294 790	2 486 023	2 663 900